



2862. SAINT-PAVACE (Sarthe) — Place de l'Eglise et Mairie.

LA DISPARITION DES STATUES DE SAINT-PAVACE

**telle que relatée dans
L'OUEST-ECLAIR en 1927**

L'OUEST ECLAIR - 13 septembre 1927



LE TRAFIC DES ANTIQUITÉS

LA DISPARITION DES STATUES DE SAINT-PAVACE

Quelques précisions sur la « Vierge à l'Enfant »
et le « Saint Jean-Baptiste »



De gauche à droite :
 La Vierge à l'Enfant, disparue de l'église de Saint-Pavace, statue du XIII^e siècle (d'après l'original).
 Sainte Madeleine, statue du XVII^e siècle, après restauration, visible à l'église de Saint-Pavace (la première dans la nef, à droite du porche).
 Saint Jean-Baptiste, disparu de l'église de Saint-Pavace, statue du XIV^e siècle (d'après l'original).

On a déjà beaucoup écrit sur les « statues de Saint-Pavace ». Elles étaient trois — comme les filles de la chanson — et deux ont passé en des mains profanes et mercantiles. Deux... La troisième, une Sainte Madeleine du XVII^e siècle, est encore dans l'église, montée sur une console, dans la nef, à droite du porche. Elle porte le vase à parfums et l'Évangile ; et l'on dirait, tant elle est blanche et rajeunie, que son âge ne dépasse point le nôtre. O miracle de la restauration ! Jésus la reconnaîtrait !
 Mais ses camarades — ses camarades

Nous ne craignons, sur ce point précis et d'importance, AUCUN DÉMENTI, absolument aucun.
 Ainsi les trois statues, dont une est dans l'église de Saint-Pavace et les deux autres en ne voit où, mais à coup sûr dans un lieu moins sacré, constituaient quand on les a trouvées en 1922, un tout, un ensemble qu'on a pu résoudre complet sur le moment même, AVANT TOUTE RESTAURATION. Elles possé-

OUEST-ECLAIR 13 septembre 1927

LE TRAFIC DES ANTIQUITÉS

LA DISPARITION DES STATUES DE SAINT-PAVACE

Quelques précisions sur la « Vierge à l'Enfant »
et le « Saint Jean-Baptiste »

(PHOTOS des STATUES)

De gauche à droite :

La Vierge à l'Enfant, disparue de l'église de Saint-Pavace, statue du XIII^e siècle [d'après l'original].

Sainte Madeleine, statue du XVII^e siècle, après restauration, visible à l'église de Saint-Pavace (la première dans la nef, à droite du porche).

Saint Jean-Baptiste, disparu de l'église de Saint-Pavace, statue du XIV^e siècle (d'après l'original).

On a déjà beaucoup écrit sur « les « statues de Saint-Pavace ». Elles étaient-trois — comme les filles de la chanson — et deux ont passé en des mains profanes et mercantiles. Deux... La troisième, une Sainte Madeleine du XVII^e siècle, est encore dans l'église, montée sur une console, dans la nef, à droite du porche. Elle porte le vase à parfums et l'Évangile ; et l'on

dans la nef, à droite du porche. Elle porte le vase à parfums et l'Évangile ; et l'on

dirait, tant elle est blanche et rajeunie, que son âge ne dépasse point le nôtre. O miracle de la restauration ! Jésus la reconnaîtrait !

Mais ses compagnes — ses compagnes du grenier — ne sont plus là. Peut-être pourrait-on les rejoindre dans la collection, formée par la puissance du dollar, de quelque milliardaire américain ?

Nous aussi, à l'exemple de journalistes parisiens, nous avons causé avec le vénérable abbé Lepron, curé de la très modeste paroisse de Saint-Pavace. Il nous a accueilli dans la sacristie même, alors qu'il se préparait à la célébration d'un mariage qu'un autre, d'une mondanité plus certaine, devait suivre le lendemain. Mais auparavant M. Pichon, l'honorable maire de la commune, domicilié au voisinage immédiat de l'église, avait bien voulu nous affirmer avec conviction que, fréquentant assidûment les offices depuis sa prime enfance, il n'avait jamais vu les statues dans l'église : et que M. l'abbé Lepron ne savait de l'acquéreur des deux absentes ni le nom, ni le domicile, ni la somme qu'il en avait donnée.

M. l'abbé Lepron nous l'a confirmé. Des déclarations qu'il a passées à d'autres que nous, ne retenons rien, hormis celle-ci reproduite par un quotidien de Paris sous la signature de M. Jean Pédron :

« Voilà cinq ans que je suis ici, j'ai visité tout le presbytère et l'église. Dans le grenier de là sacristie j'ai trouvé un monceau de décombres, d'ardoises et de tuiles qui, depuis je ne sais combien de temps avaient été déposés dans ce coin. J'ai regardé et j'ai aperçu des morceaux de statues. Je les ai tirés de là et j'ai reconstitué trois statues, l'une représentant l'enfant Jésus aux bras de Marie, l'autre un saint Jean-Baptiste, la troisième une sainte Madeleine en prière: Je dois vous dire, ma foi ! que je ne les ai pas trouvées mal... ».

Elles n'étaient « pas mal ». en effet. Les voici, en photographie TIREES D'APRES LES ORIGINAUX "« RECONSTITUÉS TELS QU'ILS EXISTAIENT ET SE COMPORTEAIENT EN 1922, DANS LE GRENIER DE LA SACRISTIE, lors de leur découverte par le respectable curé.

Nous ne craignons, sur ce point précis et d'importance, AUCUN DÉMENTI, absolument AUCUN.

Ainsi les trois statues, dont une est dans l'église de Saint-Pavace et les deux autres on ne sait où, mais à coup sûr dans un lieu moins sacré, constituaient quand on les a trouvées en 1922, un TOUT, un ENSEMBLE QU'ON A PU RENDRE COMPLET SUR LE MOMENT MEME, AVANT TOUTE RESTAURATION. Elles possédaient par conséquent une valeur historique et archéologique indéniable. Cela est si vrai qu'elles ont eu une valeur MARCHANDE.

Car les deux statues de la Vierge à l'Enfant (XIII^e siècle) et du saint Jean-Baptiste (XIV^e siècle !) ont été vendues et non échangées. Précisons : M. le Curé de Saint-Pavace, animé de zèle sacerdotal, en tout désintéressement, a consenti un troc. Mais M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, son mandataire circonstanciel, a fait, autorisé d'ailleurs par l'ecclésiastique, deux ventes concomitantes, l'une étroitement dépendante de l'autre. En effet, il a vendu les deux statues à un antiquaire pour vendre à son tour un maître-autel à M. le Curé de Saint-Pavace.

Evidemment cette interprétation ne sera pas celle de M. le sculpteur Pierre Le Feuvre. Mais c'est là nôtre, toute personnelle, et nous nous y tenons. Nous osons même dire qu'elle a, en droit, une certaine solidité.

Si M. le Curé de Saint-Pavace n'a fait que de troquer les deux statues, M. le

sculpteur Le Feuvre, qui les a vendues pour vendre à son tour un maître autel, a fait une négociation proprement commerciale. Le commerce suppose une comptabilité : son armature est formée de chiffres. Loin de nous, certes, la pensée qu'un artiste comme M. le sculpteur Pierre Le Feuvre ne puisse se livrer occasionnellement au commerce. Mais il accepte dès lors les obligations des commerçants et nous nous permettons de lui demander, certain que sa loyauté ne saurait en prendre ombrage et, encore moins, se cabrer :

1. Quel prix a-t-il reçu des deux statues et A QUI ont-elles été vendues ?
2. Quel est le prix du maître-autel sorti de ses ateliers pour l'église paroissiale, de Saint-Pavace ?

Nous sommes persuadé que M. le sculpteur Pierre Le Feuvre n'entend faire aucun mystère de la vente des deux statues et du maître-autel. S'il n'a point fourni de précisions à ce propos, c'est qu'on ne les lui a point demandées.

Nous- nous permettons aujourd'hui de le lui demander.

Les deux statues, notamment la « Vierge à l'Enfant », avaient « de la valeur », de l'aveu de M. le Curé de Saint-Pavace, une « grande valeur » selon certains archéologues. Peut-on la coter ? Evidemment non. La valeur de toute antiquité est essentiellement arbitraire. Elle varie selon les acheteurs et les connaisseurs. Soyons donc prudents, ne livrons pas ici des estimations à l'étourderie et contentons nous d'attribuer uniquement aux deux statues une valeur historique et archéologique certaine. Elles constituaient donc une portion peut-être infime mais patente du patrimoine artistique de notre pays. Elles sont incontestablement de précieux vestiges de l'art religieux, générateur de tant de merveilles ou s'avère le génie d'une élite de nos aïeux à travers les siècles. Elles n'étaient pas inventoriées — peut-être — ni hélas ! classées.

La valeur, tout court, de ces deux statues, M. le sculpteur Pierre Le Feuvre la connaissait. Elle était au moins égale, en effet, à celle du maître-autel (soit plusieurs billets de mille francs) qu'il a fourni à l'église de Saint-Pavace. Dès lors ne devait-il pas en provoquer le classement, sans s'arrêter à toute-autre considération, puisque, membre de la Commission des musées, il est un des hommes éclairés qui, précisément, ont la responsabilité d'éviter la dispersion de nos richesses artistiques aux mains des trafiquants ?

Louis CASTEL.

**Entrefilet dans L'Ouest-Eclair
du 18 septembre 1927**

La disparition des statues de Saint-Pavace

Nous avons reçu de M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, une lettre. Mais cette lettre n'est pas la réponse que nous attendions — et que l'opinion attend. Nous la publierons incessamment. Et nous commenterons.

L'OUEST ECLAIR - 20 septembre 1927



La « disparition » des statues de Saint-Pavace

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, membre de la Commission des Musées, nous a adressé cette lettre datée du 14 septembre :

Monsieur,

« On vous a dit dans ce journal que l'histoire des statues de Saint-Pavace avait été lancée dans le public pour détourner l'attention sur les pierres de la Cathédrale. J'ose vous dire, Monsieur le Rédacteur, que Je partage cet avis et que j'ai des raisons pour en être convaincu.

« Maintenant, je ne vois pas de quel droit vous me posez les questions posées dans votre article du 13 ; à ces questions, je n'entends en effet faire aucun mystère et je les ai communiquées sans qu'on me les demande à qui de droit, mais à vous je ne vois pas pourquoi je donnerais ces renseignements.

« Je suis d'autant moins disposé à le faire, que je sais qui vous a remis les photographies parues dans votre journal et que je connais l'abus de confiance qui a été commis pour se les procurer et pour vous les remettre.

« Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités les plus empressées. »

P. LE FEUVRE.

**

Cette lettre de M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, vraiment trop incomplète, ne donnera satisfaction à personne. Son auteur ne semble pas vouloir admettre que son silence a quelque chose de singulier. On ne tait, en général, que ce qui gêne...

Si l'on en croit M. le sculpteur Pierre Le Feuvre « Histoire des statues de Saint-Pavace », riserait à détourner l'attention des pinacles de la cathédrale, et aussi des vingt mètres de la balustrade (XIII^e siècle) qui ont disparu dans le même temps et dont la Presse n'a d'ailleurs point parlé.

Cette assertion de M. le sculpteur Pierre Le Feuvre est une erreur. Tel est du moins notre sentiment : Elle est une erreur parce que les « pierres de la cathédrale » ont si bien retenu l'attention des Pouvoirs publics qu'une longue et minutieuse enquête administrative a eu lieu et vient de se clore. Nous croyons même en connaître les conclusions. Nous n'affligerons personne en nous bornant à dire qu'elles expriment à M. l'architecte Varia Pailleté approbation de ses pairs appartenant à la Commission des Musées.

Il n'a donc commis aucune faute professionnelle, aucune hérésie architecturale dans le remplacement des fameux pinacles qui ornent actuellement la nef d'un collectionneur

La « disparition » des statues de Saint-Pavace

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, membre de la Commission des Musées, nous a adressé cette lettre datée du 14 septembre :

« Monsieur,

« On vous a dit dans ce journal que l'histoire des statues de Saint-Pavace avait été lancée dans le public pour détourner l'attention sur les pierres de la Cathédrale. J'ose vous dire, Monsieur le Rédacteur, que Je partage cet avis et que j'ai des raisons pour en être convaincu.

« Maintenant, je ne vois pas de quel droit vous me posez les questions posées dans votre article du 13 ; à ces questions, je n'entends en effet faire aucun mystère et je les ai communiquées sans qu'on me les demande à qui de droit, mais à vous je ne vois pas pourquoi je donnerais ces renseignements.

« Je suis d'autant moins disposé à le faire, que je sais qui vous a remis les photographies parues dans votre journal et que je connais l'abus de confiance qui a été commis pour se les procurer et pour vous les remettre.

« Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités les plus empressées. »

P. LE FEUVRE.

**
*

Cette lettre de M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, vraiment trop incomplète, ne donnera satisfaction à personne. Son auteur ne semble pas vouloir admettre que son silence a quelque chose de singulier. On ne tait, en général, que ce qui gêne...

Si l'on en croit M. le sculpteur Pierre Le Feuvre « l'histoire des statues de Saint-Pavace », viserait à détourner l'attention des pinacles de la cathédrale, et aussi des vingt mètres de la balustrade (XIII^e siècle) qui ont disparu dans le même temps et dont la Presse n'a d'ailleurs point parlé.

Cette assertion de M. le sculpteur Pierre Le Feuvre est une erreur. Tel est du moins notre sentiment :

Elle est une erreur parce que les « pierres de la cathédrale » ont si bien retenu l'attention des Pouvoirs publics qu'une longue et minutieuse enquête administrative a eu lieu et vient de se clore. Nous croyons même en connaître les conclusions. Nous n'affligerons personne en nous bornant à dire qu'elles expriment à M. l'architecte Vorin l'entière, approbation de ses pairs appartenant à la Commission des Musées.

Il n'a donc commis aucune faute professionnelle, aucune hérésie architecturale dans le remplacement des fameux pinacles qui ornent aujourd'hui le parc d'un collectionneur soucieux — comme on l'a écrit — de les dérober à la destruction. Au reste cette affaire des « pierres de la cathédrale » est encore en évolution puisque le collectionneur résiste à la demande de restitution, d'autres disent « mise en demeure », que l'Etat lui a fait adresser.

L'assertion de M. le sculpteur Le Feuvre — peut-être un peu trop intéressée — est doublement une erreur parce que, à notre chétif jugement, la disparition « des pierres de la cathédrale » et celle des deux statues de Saint-Pavace, sont d'importance sensiblement inégale. D'une part le débat porte sur des fragments sculptés, d'une indéniable valeur historique et archéologique, sinon vénale... mais qui se trouvaient dans la situation d'éléments désagrégés ; de l'autre il concerne deux statues c'est-à-dire des antiquités ayant une unité propre et formant un *tout* artistique, au moment même de leur découverte dans le grenier de l'église, ainsi que nous nous l'avons péremptoirement établi par notre documentation photographique. La *Vierge à l'Enfant* (XIII^e siècle), et le *Saint Jean-Baptiste*, du siècle suivant, sont des exemplaires trop complets de la statuaire religieuse de la fin du Moyen Age pour qu'on leur refuse la primauté dans l'intérêt que suscitent les « emprunts » faits subrepticement, avec une continuité déplorable, aux richesses artistiques de notre département. Sur ce point nous faisons trop crédit à M. le sculpteur Pierre Le Feuvre pour douter un seul instant que son jugement d'homme éclairé diffère du nôtre, si indigne que nous lui paraissons pour prononcer en ces graves matières. Nous entendons soutenir ainsi que l'« affaire des statues de Saint-Pavace » possède en soi une importance suffisante et qu'elle n'a point besoin de l'emprunter ailleurs.

De quel droit me posez-vous des questions, demande M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, qui feint l'étonnement.

Notre droit de les lui poser n'a aucun caractère d'exception. Notre droit est celui de n'importe quel citoyen français soucieux de soustraire aux trafiquants les richesses d'un patrimoine dont il a une part si infime soit-elle, comme membre de la collectivité qui en est propriétaire dans l'indivision. Les antiquités éparses sur notre territoire, à Saint-Pavace comme partout ailleurs à l'intérieur de nos frontières, sont le bien de la communauté française. Elles font partie intégrants de l'histoire de notre pays ; elles en illustrent les chapitres ; elles sont les éclatants et précieux témoignages de la pérennité féconde de notre génie national.

Quand quelque chose disparaît de ce fonds commun, de cette fortune inaliénable parce qu'elle est à tous et que par conséquent nul n'en devrait individuellement disposer, surtout pour la jeter au mercantilisme, c'est le droit, de quiconque et c'est aussi son devoir d'élever une protestation, de réclamer des explication, voire de poser des questions.

Voilà pourquoi nous répétons les nôtres à M. le sculpteur Pierre. Le Feuvre :

1. Quel prix a-t-il reçu des deux statues ?

2. A qui les a-t-il vendues ?
3. Quel est le prix du maître-autel sorti de ses ateliers pour l'église paroissiale de Saint-Pavace ?

Sur ces points précis que M. le sculpteur Pierre Le Feuvre veuille bien comprendre qu'il ne peut pas ne pas répondre. Nous nous permettons de l'interroger au nom du vrai.

Qui de Droit : c'est-à-dire de nous tous.

Nous ne savons rien de l' « abus de confiance » que dénomme M. le sculpteur Pierre Le Feuvre. Mais cette expression ne nous paraît pas tout à fait opportune sous sa plume. Car il oublie que, membre de la Commission des Musées et investi à ce titre de la confiance des Pouvoirs publics, il ne devait point faire commerce des statues de Saint-Pavace, mais par obligation en provoquer le classement.

Louis CASTEL.

L'OUEST ECLAIR - 4 novembre 1927



LE MANS

LE TRAFIC DES ANTIQUITÉS

PIERRES ET STATUES



La petite église de Saint-Pavace

Le silence s'est fait sur l'enlèvement des pierres de la cathédrale. L'Administration des Beaux-Arts, saisie de cet incident qui a soulevé tant d'explications, de questions et de commentaires, est muette...

L'Administration des Beaux-Arts réfléchit. Ses réflexions sont laborieuses. Quelles sont-elles et en saurons-nous jamais la conclusion... s'il y en a une ?

La situation demeure sans changement à ceci près que « l'amateur manceau » est toujours détenteur des vieilles pierres — c'est-à-dire un fragment de balustrade et deux pinacles de contreforts — et qu'il ne paraît nullement incliner à s'en déposséder après les avoir fait renaître à grand frais d'un lot de débris, les avoir, en quelque sorte, arrachés à la destruction totale.

L'« amateur manceau » a donné les raisons de son attitude dans une petite brochure qu'on ne trouve pas en librairie. Lisons-le :

« Aujourd'hui, en 1927, on veut remettre les vieilles pierres dans le jardin du Chapitre. Comment entend-on cela ? Elles en sont parties sous formes de moellons, c'est sous forme de moellons qu'elles doivent y retourner. Alors, il faudra briser à nouveau ces fines merveilles que M. Vorin a détruites et qu'on a remises debout, comme on recueille les débris d'un chef-d'œuvre brisé par un fou. Il faudra les briser et les détruire à nouveau, parce que l'« amateur manceau » les a remises amouraument en état d'être copiées et admirées.

aux de Saint-Pavace : la Vierge à l'Enfant du 13^e siècle et le Saint Jean Baptiste, du 11^e siècle, et nous avons demandé à M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, négociateur de leur vente à un antiquaire de Beauvais, de vouloir bien nous dire :

1^o Quel prix a-t-il reçu des deux statues ?

2^o A qui les a-t-il vendues ?

3^o Quel est le prix du maître-autel sorti de ses ateliers pour l'église de Saint-Pavace ?

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre n'a pas répondu. Tant pis pour lui : il est des silences significatifs. Nous serions vraiment trop cruels d'insister. Nous laissons donc M. le sculpteur Pierre Le Feuvre en tête-à-tête avec sa conscience.

Et nous attendons qu'il donne sa démission de la Commission municipale des Musées.

Elle s'impose.

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre a tenu, dans des conditions qu'il est gêné de préciser, au rôle d'entrepreneur pour jeter dans le mercantilisme des objets d'art qu'il avait le strict devoir, en qualité de membre de la Commission municipale des Musées, de faire classer, de faire incorporer au patrimoine artistique et historique de notre pays.

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre a failli également à son devoir.

Sa place n'est donc plus à la Commission municipale des Musées. Qu'il la laisse à d'autres !

L. C.

Le silence s'est fait sur l'enlèvement des pierres de la cathédrale, L'Administration des Beaux-Arts, saisie de cet incident qui a soulevé tant d'explications, de questions et de commentaires, est muette...

L'Administration des Beaux-Arts réfléchit. Ses réflexions sont laborieuses. Quelles sont-elles « en saurons-nous jamais la conclusion... s'il y en a une ?

La situation demeure sans changement à ceci près que « l'amateur manceau » est toujours détenteur des vieilles pierres — c'est-à-dire un fragment de balustrade et deux pinacles de contreforts — et qu'il ne paraît nullement incliner à s'en déposséder après les avoir fait renaître à grand frais d'un lot de débris, les avoir, en quelque sorte, arrachés à la destruction totale

L'« amateur manceau » a donné les raisons de son attitude dans une petite brochure qu'on ne trouve pas en librairie. Lisons-le :

« Aujourd'hui, en 1927, on veut remettre les vieilles pierres dans le jardin du Chapitre. Comment entend-on cela ? Elles en sont parties sous formes de moellons, c'est sous forme de moellons qu'elles doivent y retourner. Alors, il faudra briser à nouveau ces fines merveilles que M. Vorin a détruites et qu'on a remises debout, comme on recueille les débris d'un chef-d'œuvre brisé par un fou. Il faudra

les briser et les détruire à nouveau: parce que l'« amateur manceau » les a remises

amoureusement en état d'être comprises et admirées. Est-ce cela que l'on, veut ? Qu'on le dise.

« Entend-on, au contraire, faire transporter dans le jardin du Chapitre le fruit du long travail de l'« amateur manceau » qui se verra ainsi récompensé de son long travail et privé de la vue de ces merveilles.

« Si c'est cela, qu'on le dise et qu'on le fasse. Des morceaux d'architecture pesant plusieurs milliers de kilos à transporter sans les briser, c'est une entreprise dont l'« amateur » ne se chargera pas. Il faudra trouver et payer un transporteur.

« Si ces beaux débris sont un jour aux pieds de notre cathédrale, ils y seront pour la perpétuelle honte de M. Vorin, car on aura sous les yeux les beaux pinacles qu'il a voulu détruire, et les grotesques morceaux faits en série qu'il a mis à la place des anciens. »

Voilà donc ce qu'écrit l'« amateur manceau » pour légitimer sa résistance et peut-être même, s'y tenir jusqu'à décision de justice.

D'autre part, il convient de rappeler que M. Vorin, l'architecte de la cathédrale, ainsi pris à partie par l'« amateur manceau », a été couvert par ses pairs de la Commission des Musées au ministère des Beaux-Arts. Il a reçu leur entière approbation. Quelqu'un a été blâmé, mais ce n'est pas lui ni le sculpteur. C'est ce que nous connaissons du rapport — bien qu'il ne nous ait pas été communiqué — dressé par les inspecteurs des Beaux-Arts chargés de l'enquête administrative sur l'enlèvement des « vieilles pierres de la cathédrale » et qui, en fin de compte, ont conclu à la restitution.

L'« amateur manceau » et l'Etat sont donc en lutte. Qu'en adviendra-t-il ? Il est impossible d'en rien préjuger pour l'instant. Toutefois, la brochure de l'« amateur » contient une révélation très singulière. Peut-être que ces messieurs des Beaux-Arts auront daigné d'y prendre garde, car il s'agit du bien de l'Etat qu'ils doivent protéger. On lit, en effet, ceci sous la signature de l'« amateur manceau » : IL Y A QUINZE ANS DES TAPISSERIES ANCIENNES DE GRANDE VALEUR SONT VOLÉES A LA CATHÉDRALE. LE VOLEUR EST CONNU. L'« AMATEUR MANCEAU » RETROUVE UNE DES TAPISSERIES VOLÉES EN VENTE CHEZ UN COMMERÇANT A PARIS.

Les Beaux-Arts sont prévenus, mais personne ne bouge. CEPENDANT, JE LE RÉPÈTE, continue l'auteur de la brochure, LE VOLEUR EST CONNU DE TOUS, LE VOLEUR VIT TOUJOURS, MAIS IL VIT EN PAIX, SANS ÊTRE INQUIÉTÉ.

L'« amateur manceau » appelle donc, sous sa responsabilité et en homme qui sait ce qu'il dit, un chat un chat et l'homme aux tapisseries un VOLEUR. Ce voleur privilégié serait un enrichi de la haute brocante, nommé L...

Qu'attend donc l'Administration des Beaux-Arts pour demander quelques éclaircissements à ce trafiquant que l'« amateur manceau » qualifie ouvertement de voleur !

*

**

Nous avons ici même largement commenté la disparition des statues de Saint

Pavace : la *Vierge à l'Enfant* du 13^e siècle et le *Saint Jean-Baptiste*, du 14^e siècle, et nous avons demandé à M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, négociateur de leur vente à un antiquaire de Beauvais, de vouloir bien nous dire :

1° *Quel prix a-t-il reçu des deux statues ?*

2° *A qui les a-t-il vendues ?*

3° *Quel est le prix du maître-autel sorti de ses ateliers pour l'église de Saint-Pavace ?*

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre n'a pas répondu : Tant pis pour lui : il est des silences significatifs. Nous serions vraiment trop cruels d'insister. Nous laissons donc M. le sculpteur Pierre Le Feuvre en « tête-à-tête » avec sa conscience.

Et nous attendons qu'il donne sa démission île la Commission municipale des musées.

Elle s'impose.

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre a tenu, dans des conditions qu'il est gêné de préciser, au rôle d'entremetteur pour jeter dans le mercantilisme des objets d'art qu'il avait, le strict devoir, en qualité de membre de la Commission municipale des Musées, de faire classer, de faire incorporer au patrimoine artistique et historique de notre pays.

M. le sculpteur Pierre Le Feuvre a failli sciemment à son devoir.

Sa place n'est donc plus à la Commission municipale des Musées. Qu'il la laisse à d'autres !

L.C.



Entrefilets dans L'Ouest-Eclair du 11 novembre 1927

Le monument commémoratif du cimetière

Plusieurs lecteurs se sont étonnés après de nous que le projet choisi, dans les conditions que l'Ouest-Eclair le premier a fait connaître, ait été précisément celui de M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, frère de M. Arsène Le Feuvre, maire du Mans, et oncle de M. Arsène Le Feuvre fils, membre du jury, en qualité de président honoraire du Comité d'entente des Associations d'Anciens Combattants.

Il ne nous paraît pas qu'ils aient lieu d'être étonnés et nous ne le sommes pas nous-mêmes. En effet, deux projets seulement avaient été régulièrement déposés et, dès lors, il ne peut être extraordinaire que M. le sculpteur Pierre Le Feuvre l'ait emporté sur son unique concurrent. Le jury était si limité dans son choix que sa décision, d'ailleurs prise à l'unanimité, s'explique parfaitement.

Ce qui s'explique moins, c'est que M. le sculpteur Pierre Le Feuvre n'ait pas encore compris que sa présence à la Commission municipale des musées n'est plus possible après le rôle qu'il a tenu dans la vente des statues dites de Saint-Pavace.

— 000 —

L'OUEST ECLAIR - 5 décembre 1927

**Les statues de Saint-Pavace
sont sauvées**

Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu suivre notre série d'articles sur le trafic des antiquités religieuses ou profanes se rappelleront la « disparition » des statues dites de Saint-Pavace. Précisons, pour stimuler leur mémoire, qu'il s'agissait d'une Vierge à l'Enfant du XIII^e siècle et d'un saint Jean-Baptiste du siècle suivant. Toutes deux gisaient dans le grenier de la petite église de Saint-Pavace.

Nous avons exposé comment M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, membre de la Commission municipale des musées, avait, au complet mépris de son devoir, négocié leur vente pour se couvrir du prix d'un maître-autel destiné à l'église de Saint-Pavace.

Et nous avons essayé de faire comprendre à M. le sculpteur Pierre Le Feuvre que son rôle d'intermédiaire intéressé dans une aliénation interdite par la loi rendait sa présence impossible à la Commission municipale des musées. Or, il semble que M. le sculpteur Pierre Le Feuvre y siège toujours. En vérité, ses pairs sont gens fort accommodants. Passons...

Nous connaissons de nom l'acquéreur des statues : M. Simon, antiquaire à Beauvais (Oise). Si nous le découvrons aujourd'hui, c'est qu'un fait nouveau, d'extrême importance, vient de se produire. Nous entendons dire que les deux œuvres d'art de Saint-Pavace sont sauvées DU MERCANTILISME. Elles demeureront dans le patrimoine historique de l'Etat français. En effet, l'antiquaire Simon, qui les détient toujours, a reçu notification par les soins de M. Paul Léon, directeur général des Beaux-Arts, que LES DEUX STATUES SE TROUVAIENT EN INSTANCE DE CLASSEMENT et que, par voie de

**Les statues de Saint-Pavace
sont sauvées**

Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu suivre notre série d'articles sur le trafic des antiquités religieuses ou profanes se rappelleront la « disparition » des statues dites de Saint-Pavace. Précisons, pour stimuler leur mémoire, qu'il s'agissait d'une Vierge à l'Enfant du XIII^e siècle et d'un saint Jean-Baptiste du siècle suivant. Toutes deux gisaient dans le grenier de la petite église de Saint-Pavace.

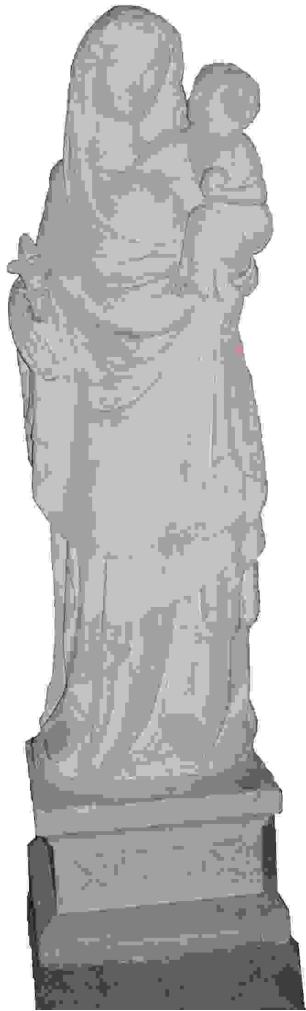
Nous avons exposé comment M. le sculpteur Pierre Le Feuvre, membre de la Commission municipale des musées, avait, au complet mépris de son devoir, négocié leur vente pour se couvrir du prix d'un maître-autel destiné à l'église de Saint-Pavace.

Et nous avons essayé de faire comprendre à M. le sculpteur Pierre Le Feuvre que son rôle d'intermédiaire intéressé dans une aliénation interdite par la loi rendait sa présence impossible à la Commission municipale des musées. Or, il semble que M. le sculpteur Pierre Le Feuvre y siège toujours. En vérité, ses pairs sont gens fort accommodants. Passons...

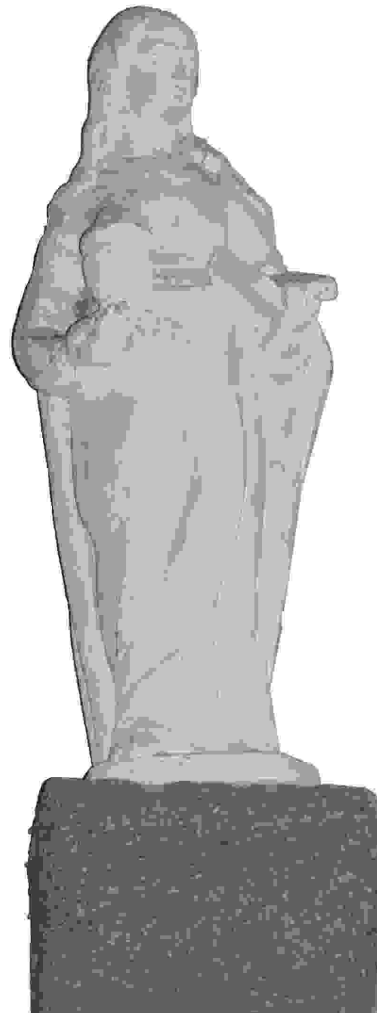
Nous connaissons de nom l'acquéreur des statues : M. Simon, antiquaire à Beauvais (Oise). Si nous le découvrons aujourd'hui, c'est qu'un fait nouveau, d'extrême importance, vient de se produire. Nous entendons dire que les deux œuvres d'art de Saint-Pavace SONT SAUVÉES DU MERCANTILISME. Elles demeureront dans le patrimoine historique de l'Etat français. En effet, l'antiquaire Simon, qui les détient toujours, a reçu notification par les soins de M. Paul Léon, directeur général des Beaux-Arts, que LES DEUX STATUES SE TROUVAIENT EN INSTANCE DE CLASSEMENT et que, par voie de conséquence, il n'était plus libre d'en disposer. Nous sommes même en mesure d'ajouter qu'on envisagera très probablement leur réintégration dans l'église de Saint-Pavace

Tous les amis de l'art, toutes les personnes attachées aux antiquités vénérables de nos églises, tous ceux enfin qui défendent les richesses de notre terroir contre la rapacité -des trafiquants, seront satisfaits avec nous d'une décision qui prouve, en dépit qu'en aient quelques-uns, que les deux statues de Saint-Pavace, auxquelles nous n'avons cessé de nous intéresser, n'étaient point — comme on l'a dit et redit avec une sorte d'indulgente pitié — des « attrape-nigauds » destinés à détourner l'attention publique de l'affaire dite des « pierres de la cathédrale. Cette affaire d'ailleurs SUIV SON COURS et la solution en est moins éloignée qu'on ne pense.

Les statues aujourd'hui (2011), reproductions en plâtre



La Vierge à l'Enfant



Sainte Madeleine



Saint Jean-Baptiste

Reproductions

des pages des

OUEST-ECLAIR de 1927

La page 1 du 13 septembre

La page 4 du 13 septembre

La page 4 du 18 septembre

La page 4 du 20 septembre

La page 4 du 4 novembre

La page 4 du 11 novembre

La page 4 du 5 décembre

LE GRAND REGO

L'AFFAIRE D'ENLEVEMENT D'ENFANT DE SAINT-NAZAIRE

LA RAVISSEUSE A ETE ARRETEE A TOURS
ET LA PETITE FINISTERRIENNE VOLÉE VA RETROUVER SA MÈRE
Saint-Nazaire, 11 septembre. — Une note correspondante particulière. — En vertu des instructions du parquet de Saint-Nazaire, M. Viteau, commissaire spécial à la gare de Tours, Maroy, âgé de 50 ans, roumain, et actuellement couronné à Nice, et actuellement tenu de s'abstenir sur ses devoirs.

Cette femme était accusée d'avoir enlevé la petite finistérienne à Paris. (L'ouest-Eclair) « L'enfant restait couché à l'arrière de son lit. Près de deux heures, elle alla à l'hôpital Saint-Jacques, où elle quitta l'appartement à une fille mère de l'Assistance publique de la finistérienne.

Elle devait rejoindre à Tours son amant, et comme elle ne pouvait être mère, elle était obligée d'être mère, et se procurer un enfant.

On sait que le bruit avait couru que la voleuse, en arrivant à Tours, la finistérienne s'était réfugiée en Belgique. Les renseignements très précis qui nous avaient été fournis par M. Dupont, commissaire de police du 9^e arrondissement de Saint-Nazaire, nous étaient parvenus par un courrier sans retard. Comme nous l'avions pensé, c'était bien à Paris que la femme s'était réfugiée, et un refuge et c'est là qu'elle est débarrassée de l'enfant.

Aussi que la nouvelle de l'arrestation à Tours nous eût parvenu, nous avons cherché à retrouver Mlle Guillou pour savoir elle-même informée que son enfant était retrouvé.

C'est pas sans peine et après avoir été agitée sur diverses places publiques que nous avons pu la voir chez M. Le Four, boulevard de Nantes, à Saint-Nazaire, où elle travaillait actuellement.

M. et Mme Le Four, amis de ses parents, nous racontèrent avec une conviction que la finistérienne avait été retrouvée à Paris, et qu'elle s'était réfugiée en Belgique. Elle nous dit qu'elle s'était réfugiée en Belgique, et qu'elle avait été retrouvée à Paris, et qu'elle s'était réfugiée en Belgique.

Certaines personnes ont prétendu que la finistérienne avait été retrouvée à Paris, et qu'elle s'était réfugiée en Belgique. Mais nous savons que la finistérienne a été retrouvée à Paris, et qu'elle s'est réfugiée en Belgique.

Le championnat du monde de pêche à la ligne

Voilà le palmarès du championnat du monde de pêche à la ligne qui s'est disputé à Nantes dimanche, avec un grand succès.

1^{er} Houssier, Adèle de Roubaix, 1.570 points; 2^e Louis Bressy, 1.500 points; 3^e Trépo, 1.400 points; 4^e Gaudin, 1.300 points; 5^e Baudouin, 1.200 points; 6^e Le Gall, 1.100 points; 7^e Le Gall, 1.000 points; 8^e Le Gall, 900 points; 9^e Le Gall, 800 points; 10^e Le Gall, 700 points.

Le crâne trouvé à Morlaix n'est pas celui de Quemeneur

MORLAIX, 11 septembre. (De notre envoyé spécial.) Deux hommes dans l'histoire avaient des habitudes d'arriver que le crâne trouvé au Quémeneur, à Morlaix, appartenait non à Quemeneur.

Le crâne de Morlaix n'est pas celui de Quemeneur parce que, dans la mâchoire supérieure de ce crâne humain, cinq canines, sans encore parfaitement visibles.

Or, le maxillaire supérieur du crâne indéterminé de la finistérienne est différent de celui de Quemeneur.

L'enquête ouverte à la suite de la découverte de Quemeneur, et qui donne lieu à la suite de ces déclarations, que M. le commissaire Couraud a enregistré.

A qui maintenant appartient ce crâne énigmatique ? Le champ des hypothèses est ouvert. — V. R.

Le crâne de Quemeneur, et le second crâne de Quemeneur, et le second crâne de Quemeneur.

FOIRE DE LORIENT

25 SEPTEMBRE - 2 OCTOBRE

LE TRAFIC DES ANTIQUITES

LA DISPARITION DES STATUES DE SAINT-PAVACE

Quelques précisions sur la « Vierge à l'Enfant » et le « Saint Jean-Baptiste »

Malgré le temps peu favorable, elle ont obtenu le plus grand succès. Il convient tout d'abord de féliciter pour l'initiative prise par M. Halard, et les membres du Comité qui se sont prodigués sur tout le programme des plus relevés, et surtout de leur premier ordre, programme luxueux et élégant, illustré d'un dessin très artistique de M. Halard.

C'est samedi soir, la musique des Anciens Combattants, toujours fidèle à son rôle, a joué avec ses joyeux sons par une superbe retraite aux flambeaux, qui parcourut les rues de la ville, et qui fut interrompue après la messe, et qui fut interrompue après la messe.

A 10 heures, à l'intercession des saints, M. Halard, président du Comité, a prononcé une allocution, et a remercié les membres du Comité, et a remercié les membres du Comité.

Il nous faut accorder une mention spéciale à la musique des Anciens Combattants, qui a joué avec ses joyeux sons par une superbe retraite aux flambeaux, qui parcourut les rues de la ville, et qui fut interrompue après la messe, et qui fut interrompue après la messe.

Il nous faut accorder une mention spéciale à la musique des Anciens Combattants, qui a joué avec ses joyeux sons par une superbe retraite aux flambeaux, qui parcourut les rues de la ville, et qui fut interrompue après la messe, et qui fut interrompue après la messe.

Il nous faut accorder une mention spéciale à la musique des Anciens Combattants, qui a joué avec ses joyeux sons par une superbe retraite aux flambeaux, qui parcourut les rues de la ville, et qui fut interrompue après la messe, et qui fut interrompue après la messe.

Le Comité des trois cantons

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

ADJOUVRNI

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

GARDIÈRES CHAMPÈTRES

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

Le Comité des trois cantons a tenu sa séance du 10 septembre, à la mairie de la commune de Saint-Nazaire.

LE FROMAGE RAVALT

Le fromage Ravalt est un fromage de chèvre, fabriqué dans la région de Saint-Nazaire.

LE FROMAGE RAVALT

Le fromage Ravalt est un fromage de chèvre, fabriqué dans la région de Saint-Nazaire.

LE FROMAGE RAVALT

Le fromage Ravalt est un fromage de chèvre, fabriqué dans la région de Saint-Nazaire.

LE FROMAGE RAVALT

Le fromage Ravalt est un fromage de chèvre, fabriqué dans la région de Saint-Nazaire.

LE FROMAGE RAVALT

Le fromage Ravalt est un fromage de chèvre, fabriqué dans la région de Saint-Nazaire.

LE FROMAGE RAVALT

Le fromage Ravalt est un fromage de chèvre, fabriqué dans la région de Saint-Nazaire.

LES ANNONCES

Près de Rennes,
un jeune homme
te par mégarde
sa mère d'un coup de fusil

JARIS, 2 novembre. (De notre correspondant particulier.) — Un très paisible accident, qui a tué une respectable famille en deuil, est arrivé dimanche après-midi à la Bichère, en Essé.

Le jeune Pierre Maré, âgé de 25 ans et très aimé de ses parents, a tiré un fusil qu'il ne croyait pas chargé.

Soucieux de la qualité.
Imaginant la perfection.
Aimant le durable.
Méfiant le toc.
Éclairé par la « Siam ».

J'ai acheté en ses magasins,
7, r. du Pré-Botté, RENNES,
un appareil de T. S. F. qui
me donne toute satisfaction.

Tel. : 31-93
ENTRÉE LIBRE

UN AVIS DE L'A.C.O.

Les possesseurs de camions Nash...
Quand sont informés que l'A.C.O. se veut à leur disposition pour leur fournir tous renseignements sur la date de sortie de leur véhicule en vue de la faire profiter de la réduction des droits de circulation.

Ces renseignements seront envoyés sur simple demande adressée à l'A.C.O., 34, place de la République, au Mans.

On ne doit plus tisser, au Mans prendre du Sie Bonichou Parfayon.

Université de Rennes

FACULTE DE DROIT

Admission 1^{re} baccalauréat (écrit) — MM. Adam, Beaumont, Barthe, Mlle Baudet, MM. Biais, Bolzinger, Mlle Bouquet, MM. Bouché, Bourquet, du Broil de Pontbriand, Brel, Charpentier, Dange, de la Croix, Dubreuil, Mlle Durand, MM. Ehrhard, Evain, Frémont, Gellier, Goussier, Haslé, Mlle Houssel, M. La Cour, Le Doré, Mlle Le Fol, M. Le Galle, Le Léop. Marty, Faurat, Poyntu, Recour, Rey.

Admission 2^e baccalauréat (écrit) — Mlle Adam, MM. Adam, Beaumont, Bertrand, Yves-Etienne, Fritel, Goussier, Lemaitre, Léon, Maréchal, Monel, Morel, Raudin, Guéret, Alex. de Hef, Rieour, Turin de Monville.

Admission 3^e année, licence (écrit) — MM. Aupiais, Bergeault, Cabat, Denard, L'Herminier, de Keroll, Poir, Pennefret, L'écuyer, Lechat, Loret, Maëtre, Raison du Clos, Mlle Roguault, Rousseau, Rutin, Sorvari.

Conférences facultatives
Exercices pratiques pour les étudiants dispensés d'assister aux conférences...
Les étudiants réunissant les conditions voulues pour être dispensés de l'assiduité aux cours peuvent prendre part aux conférences facultatives et aux exercices pratiques que la Faculté organise pour faciliter la préparation aux conférences orales.

ECOLE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE RENNES

Examen de médecine
Ces examens ont eu lieu les 2 et 3 novembre 1927, sous la présidence de M. le professeur Achard, membre de l'Académie de Médecine, assisté de M. le docteur Follot, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rennes.

LE MANS

LE TRAFIC DES ANTIQUITÉS

PIERRES ET STATUES

La silhouette est faite sur l'emblème des pierres de la cathédrale. L'Administration des Beaux-Arts, saisie de ces objets qui sont vendus par les fabricants, de questions et de renseignements, est très intéressée. Ses réflexions sont laborieuses. Quelles sont-elles et en saurons-nous jamais la conclusion... s'il y en a une ?

L'Administration des Beaux-Arts a saisi de ces objets qui sont vendus par les fabricants, de questions et de renseignements, est très intéressée. Ses réflexions sont laborieuses. Quelles sont-elles et en saurons-nous jamais la conclusion... s'il y en a une ?

La situation demeure sans changement, mais il est à craindre que l'Administration des Beaux-Arts ne soit obligée de prendre des mesures plus sévères.

Le sculpteur Pierre Le Feuvre a tenu, dans ses conditions qu'il est prêt à accepter, au rôle d'intermédiaire, des objets d'art qui ont été saisis par la Commission municipale des Musées.

Le sculpteur Pierre Le Feuvre a tenu, dans ses conditions qu'il est prêt à accepter, au rôle d'intermédiaire, des objets d'art qui ont été saisis par la Commission municipale des Musées.

Le sculpteur Pierre Le Feuvre a tenu, dans ses conditions qu'il est prêt à accepter, au rôle d'intermédiaire, des objets d'art qui ont été saisis par la Commission municipale des Musées.

Le sculpteur Pierre Le Feuvre a tenu, dans ses conditions qu'il est prêt à accepter, au rôle d'intermédiaire, des objets d'art qui ont été saisis par la Commission municipale des Musées.

Le sculpteur Pierre Le Feuvre a tenu, dans ses conditions qu'il est prêt à accepter, au rôle d'intermédiaire, des objets d'art qui ont été saisis par la Commission municipale des Musées.

AJOURNEMENT

Le 20. — Palais de Justice, audience du tribunal correctionnel.

A NOS LECTEURS

L'« Annuaire de l'Ouest-Eclair pour 1928 est parti. L'Annuaire est une très jolie brochure de plus de 200 pages, très soignée, illustrée de nombreuses gravures.

LES ANNONCES... CURIEUSES

On peut lire dans une rue du Mans, à la hauteur de certains agents de renseignements, que l'on trouve pas d'annonces manuscrites qui débordent de la page.

USAGERS... PAVEZ!

On est en droit de s'étonner parfois que l'Administration des P. T. T. ne fasse pas ses affaires et que la ville ne soit pas pavée.

Le que le sanatorium apporte aux tuberculeux

Le sanatorium fait le bon langage et lui permet de donner à la famille et à la société le meilleur exemple.

UNE ELECTION DANS LE CANTON DE LOUÉ

Pas après préfectoral du 31 octobre, les électeurs du canton de Loué ont été convoqués pour le dimanche 26 novembre prochain.

LE PRIX DE LA VIANDE AU MANS

Le syndicat de la boucherie craint de voir le prix de la viande, publié récemment dans la presse locale, s'élever à des proportions inquiétantes.

DESTRUCTION DE VIEILLES GRENADES

Hier, vers 9 heures, une violente explosion a eu lieu, dans la ville en émoi. On crut tout d'abord à un grave accident dans l'une des usines du Mans.

TRIEBUNAL CORRECTIONNEL

La dame Julie Gessin, 60 ans, inculpée à Saint-Étienne, faubourg Saint-Nicolas, passe pour avoir dérobé le 17 octobre, deux paires de gants.

MATINEES & SOIREES

Le concert offert par la Direction des « Bains de France » pour le 25^e anniversaire des magasins de la ville, aura lieu le samedi 26 novembre.

LE PRIX DE LA VIANDE

Le tableau de prix maximum de la viande de bœuf, de mouton et de porc, pour le 1^{er} novembre, est le suivant.

PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE

Plainte a été portée par M. Alexandre Lamoignon, demeurant rue de Loué, à la Belle-Etoile, contre sa locataire, la dame Pollet, qui intercepte le gaz.

ÉTAT-CIVIL

Naissances — Travers Marcel, place de la Préfecture, le 26 novembre 1927, avenue Gambetta, 101, Gilbert Béguin, avenue Gambetta, 101, Georges Albert, avenue Gambetta, 101, Simon Goulet, rue d'Angers, à la Croix, Pierre Goulet, rue Gambetta, 101, René Goulet, rue Gambetta, 101.

ENCORE UN DÉCÈS DANS LE CONSEIL GÉNÉRAL

On annonce le décès, à l'âge de 81 ans, de M. René Goulet, propriétaire à Loué, ancien maire de Loué, conseiller général du canton de Loué.

ENCORE UN DÉCÈS DANS LE CONSEIL GÉNÉRAL

On annonce le décès, à l'âge de 81 ans, de M. René Goulet, propriétaire à Loué, ancien maire de Loué, conseiller général du canton de Loué.

SYNDICATS & SOCIÉTÉS

Union des grandes Associations Manifiestation franco-belge. La manifestation de M. de la Roche-Forty, sur le pont belge Albert Gifard, un des plus chauds défenseurs de la langue française dans les Flandres.

SOCIÉTÉ COLONIALE DU MANS

La Société coloniale du Mans, après avoir tenu son assemblée générale, a renouvelé son bureau.

LE PRIX DE LA VIANDE

Le tableau de prix maximum de la viande de bœuf, de mouton et de porc, pour le 1^{er} novembre, est le suivant.

PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE

Plainte a été portée par M. Alexandre Lamoignon, demeurant rue de Loué, à la Belle-Etoile, contre sa locataire, la dame Pollet, qui intercepte le gaz.

ÉTAT-CIVIL

Naissances — Travers Marcel, place de la Préfecture, le 26 novembre 1927, avenue Gambetta, 101, Gilbert Béguin, avenue Gambetta, 101, Georges Albert, avenue Gambetta, 101, Simon Goulet, rue d'Angers, à la Croix, Pierre Goulet, rue Gambetta, 101, René Goulet, rue Gambetta, 101.

ENCORE UN DÉCÈS DANS LE CONSEIL GÉNÉRAL

On annonce le décès, à l'âge de 81 ans, de M. René Goulet, propriétaire à Loué, ancien maire de Loué, conseiller général du canton de Loué.

ENCORE UN DÉCÈS DANS LE CONSEIL GÉNÉRAL

On annonce le décès, à l'âge de 81 ans, de M. René Goulet, propriétaire à Loué, ancien maire de Loué, conseiller général du canton de Loué.

ENCORE UN DÉCÈS DANS LE CONSEIL GÉNÉRAL

On annonce le décès, à l'âge de 81 ans, de M. René Goulet, propriétaire à Loué, ancien maire de Loué, conseiller général du canton de Loué.

